



Metz le 26 novembre 2021

Suites données au CHS-CT Exceptionnel du 22/11/2021 et à la mention d'alerte actionnée à Hayange et Thionville

L'ensemble des organisations syndicales (FO-Solidaires-CFDT-CGT) représentées en CHSCT étaient en accord avec la démarche d'alerte. Une délégation représentant l'intersyndicale s'était rendue à Hayange et Thionville le 23/11/2021 pour déclencher la procédure d'alerte. Seules les personnes de cette délégation ont été convoquées à une réunion organisée par le Président du CHSCT, DDFIP de la Moselle.

Le Président fait suite aux mentions d'alerte.

Est-on dans une situation de danger grave et imminent ?

Le médecin de prévention et l'Assistante de Service Social n'ont pas qualification pour déterminer si les deux sites se trouvent dans cette situation. Elles n'ont fait que recueillir les expressions des agents, il n'y a jamais eu d'alerte avant, et n'ont pas décelé d'état anxio-dépressif qui nécessiterait une intervention.

L'inspecteur santé et sécurité au travail incite à ne surtout pas négliger le danger potentiel.

Pour les représentants du personnel, les agents ne s'exprimeront jamais sur leur situation personnelle lors d'une réunion collective. De fait, il est difficile de détecter des situations particulières, notamment sur la base d'une seule réunion collective.

Le directeur a réuni hier après-midi les cadres des deux sites pour approfondir la question.

Trois axes de difficultés ont été soulevés : la période de campagne déclarative, l'annonce de la suspension de la convention franco-luxembourgeoise, et l'organisation de l'accueil à compter du 1/01/2022.

Selon la direction, les cadres ont conforté le diagnostic fait par le médecin de prévention et l'assistante de service social, sur l'ensemble des métiers : la gestion, le recouvrement, l'accueil, les missions foncières. Des priorités ont été données aux agents (suspension de la relance amiable et de la mise à jour TH par exemple). L'allègement des tâches est systématiquement recherché, et les congés et pauses sont systématiquement acceptés.

Une attente forte des agents concernent l'outil CONTACT. Le dispositif de rappel téléphonique est trop lourd. Pour le secteur recouvrement, ce sont les difficultés de prise en charge des dossiers par le centre de contact qui sont relevées.

Le directeur a fait trois propositions :

- le rappel téléphonique : c'est un dispositif qui fonctionne très bien pendant la campagne déclarative, mais qui est chronophage et anxiogène les autres périodes de l'année.

A partir de demain, si l'agent n'arrive pas à joindre le contribuable, il clôturera l'appel (au lieu de retenter encore deux fois). Cela devrait, selon le directeur, diminuer fortement la volumétrie. Il sera rappelé également aux chefs de services le nombre maximum d'appels à donner par agent et par demi-journée uniquement .

- le recrutement : à Hayange, trois contractuels ont été recrutés. A Thionville, deux recrutements sont en cours pour renforcer la cellule foncière et le recouvrement.

- l'accueil à Hayange : 2 agents seront affectés à l'accueil fiscal d'Hayange, dont un EDR. Ils seront soutenus par un cadre de Thionville. Le deuxième agent sera un volontaire, y compris provenant d'un autre SIP du département. Un appel à volontaire sera fait cet après-midi, et les responsables de SIP se sont engagés à ne pas empêcher les agents de ne pas se porter volontaires. Les SIP seront d'ailleurs compensés en EDR...

Les après-midi seront consacrés au travail de gestion à distance pour le site de rattachement de l'EDR ou de l'agent volontaire.

Un suivi régulier sera fait de ce plan d'action.

Le médecin de prévention et l'Assistante de service social propose de suivre les agents de ces deux sites régulièrement.

Les organisations syndicales présentes ont demandé une suspension de séance.

La décision prise par les représentants du personnel : nous suspendons la mention d'alerte pour évaluer les effets de ces décisions sur les conditions de travail des agents jusqu'à mi-janvier.

Nous ferons une visite des sites concernés et discuterons avec les agents et nous déciderons de la suite à donner en accord avec les agents.

Faites remonter à vos représentants du personnel vos difficultés, vos ressentis.
N'hésitez pas à contacter le médecin de prévention et l'assistante de service social.

C'est grâce à l'action des représentants du personnel que les choses évoluent : sans cette action, rien n'aurait avancé...

Encore faut-il que les choses évoluent dans le bon sens...

Nous serons attentifs à la situation.